

Une perspective européenne sur les modes de régulation des drogues

Marie Jauffret-Roustide

Sociologue, chargée de recherche Inserm

Membre du conseil scientifique de l'observatoire européen
des drogues et des addictions (EMCDDA)



Institut national
de la santé et de la recherche médicale



Légalisation du cannabis et débat scientifique

- **Réformes récentes** : mesure d'impact complexe.
- **Facteurs extérieurs** et biais de confusion pour mesurer les effets des politiques :
 - Canada : augmentation chez les jeunes sur l'année 2020, en lien avec le confinement.
 - Uruguay : dispositif d'accès sous-dimensionné.
 - Problème de la comparabilité des données avant/après. Biais de désirabilité sociale avant/après légalisation.
- **Modèles de régulation très différents** : concurrentiel, étatique, logique de santé publique et/ou économique.

Effets délétères de la criminalisation des drogues (1)

- Les impacts négatifs de la prohibition/criminalisation des drogues sont très bien documentés :
 - **Marché global des drogues** de grande ampleur et **hors de contrôle** /gouvernements.
 - Chercher à contrôler le marché des drogues par la répression revient à rendre plus **dynamiques les groupes criminels** qui adaptent leurs stratégies pour échapper aux sanctions = **effet ballon**.
 - Contexte social de consommation **fragilise les usagers / santé** (overdoses, maladies infectieuses, santé mentale,...), **insertion, inclusion sociale et renforce la stigmatisation**.
 - **Environnement** dans lequel consomment les individus est tout aussi délétère que les produits eux-mêmes.

*Rhodes, IJDP, 2002 ; Laffiteau. Academia Edu 2011;
Jauffret-Roustide & Granier. Esprit 2017, Dan Werb, Esprit 2017.*

Effets délétères de la criminalisation des drogues (2)

- **Pas de relation causale** entre les politiques prohibitionnistes et la prévalence, l'incidence et l'âge de l'initiation aux drogues (ex: Suède et France).
- **Dommmages** liés à la guerre à la drogue très bien documentés à l'échelle locale, nationale et internationale :
 - Russie : épidémie de VIH, emprisonnement des usagers, sevrage forcés.
 - Etats-Unis : incarcération massive des afro-américains, dépistage des drogues, épidémie d'overdoses et manque d'investissement dans les services de santé et l'Etat social.
- **Mouvement international vers des modèles de régulation plus « tolérants » voire la légalisation** du cannabis dit « récréatif » (Etats-Unis, Uruguay, Canada, Malte, Allemagne, Suisse, Pays-Bas,...) et la **décriminalisation** de l'usage de toutes les drogues (Portugal, Oregon) s'amplifient.
- Ces nouveaux modèles de régulation s'inscrivent dans une logique de **réduction des risques, de santé publique, droits humains et justice sociale.**

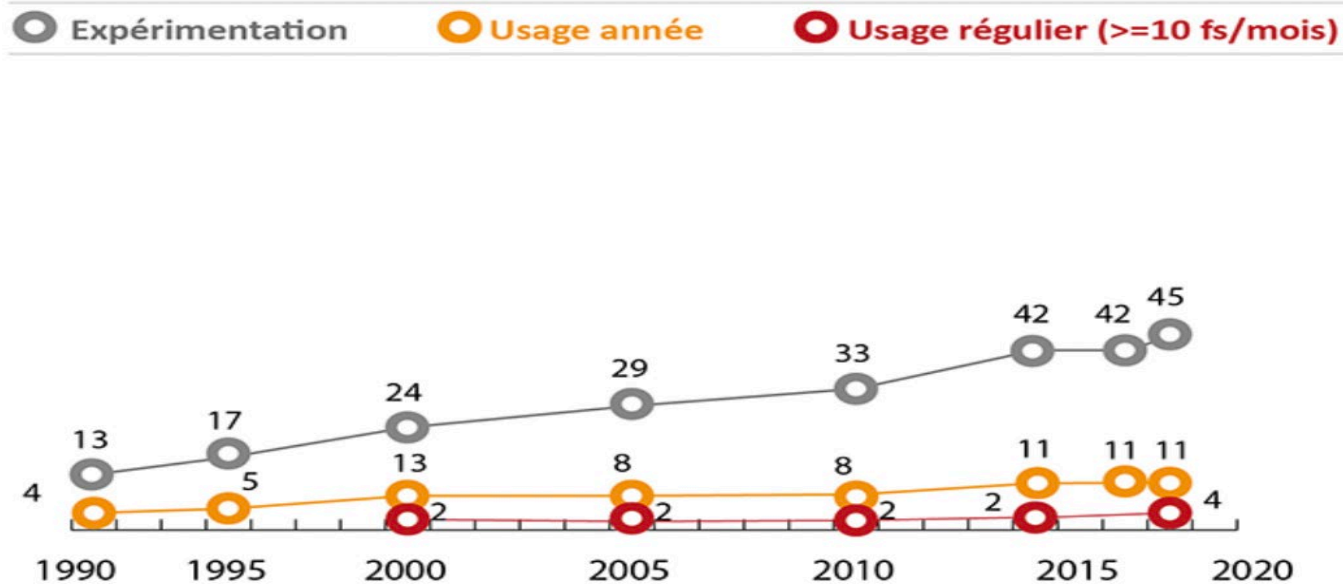
Quelques impacts des modèles politiques de légalisation/décriminalisation

- L'**accessibilité** perçue des substances ne semble pas évoluer dans les pays ayant choisi des modèles politiques de décriminalisation ou de régulation.
- Hausse des **accidents de la route** (faible qualité des études)
- Hausse des **appels centres anti poison** et **accidents exposition non intentionnelle des enfants** au cannabis.
- Diminution des **recours aux urgences en lien avec autres produits** et des **overdoses mortelles**.
- L'accessibilité accrue aux cannabis est associée à une diminution de la **prescription de médicaments opioïdes** et d'autres médicaments psychotropes (forte qualité des études)

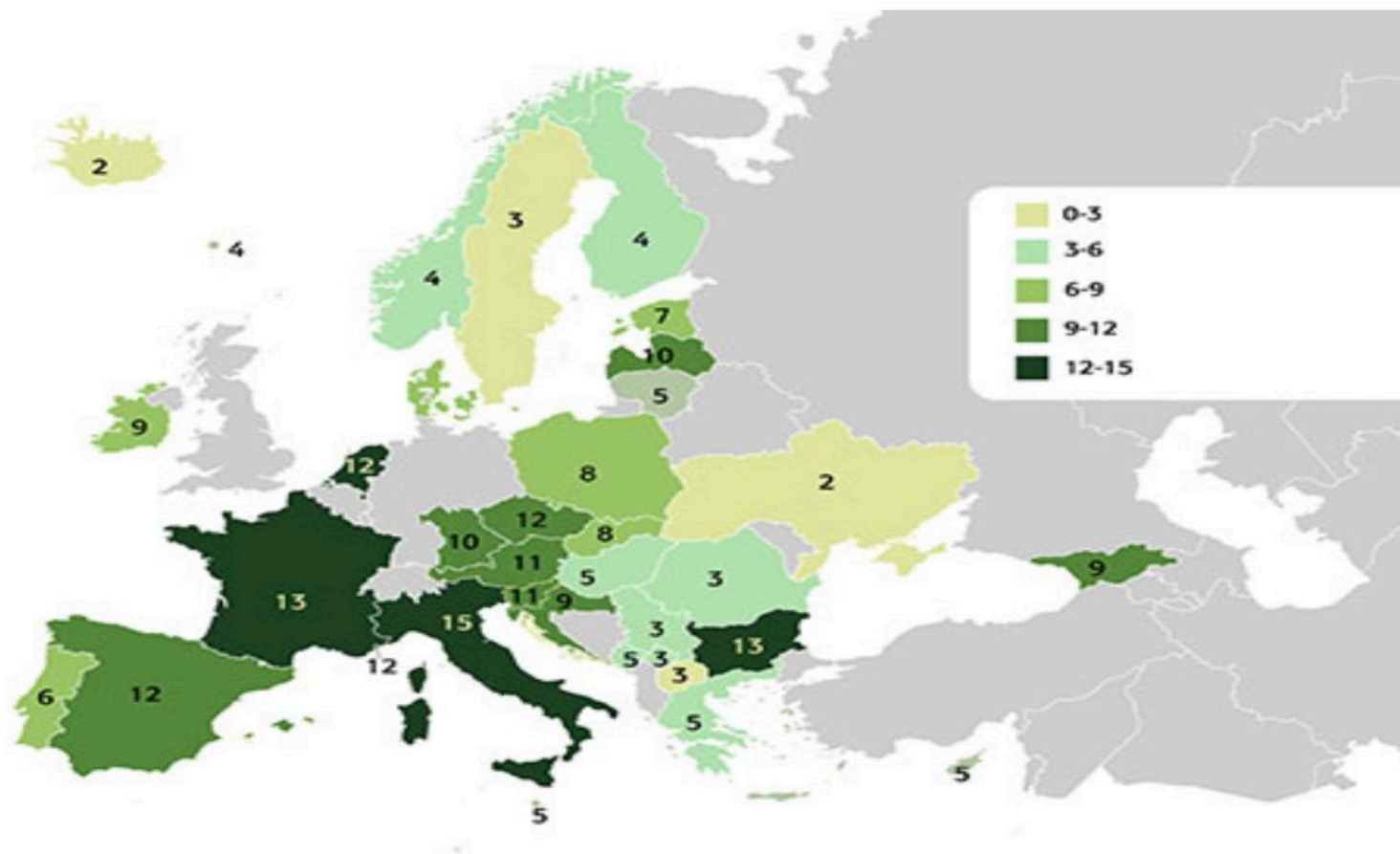
Modèle français

- Une des législations les plus répressives d'Europe.
- Vote de la loi du 31 décembre 1970 : criminaliser l'usage de drogues, moyen de criminaliser les « jeunes révolutionnaires », perçus comme venant contester l'ordre politique et social établi.
- 2020 : Amende forfaitaire délictuelle, renforcement des inégalités sociales
- Débat confisqué durant des décennies : crainte du prosélytisme par les partis politiques.
- Evolution depuis 2020 : rapports parlementaires transpartisans faisant le constat de l'échec de la prohibition – une nouvelle voie nécessaire ?

Evolution des niveaux d'usage de cannabis, 18-64 ans, Baromètre Santé, Santé Publique France



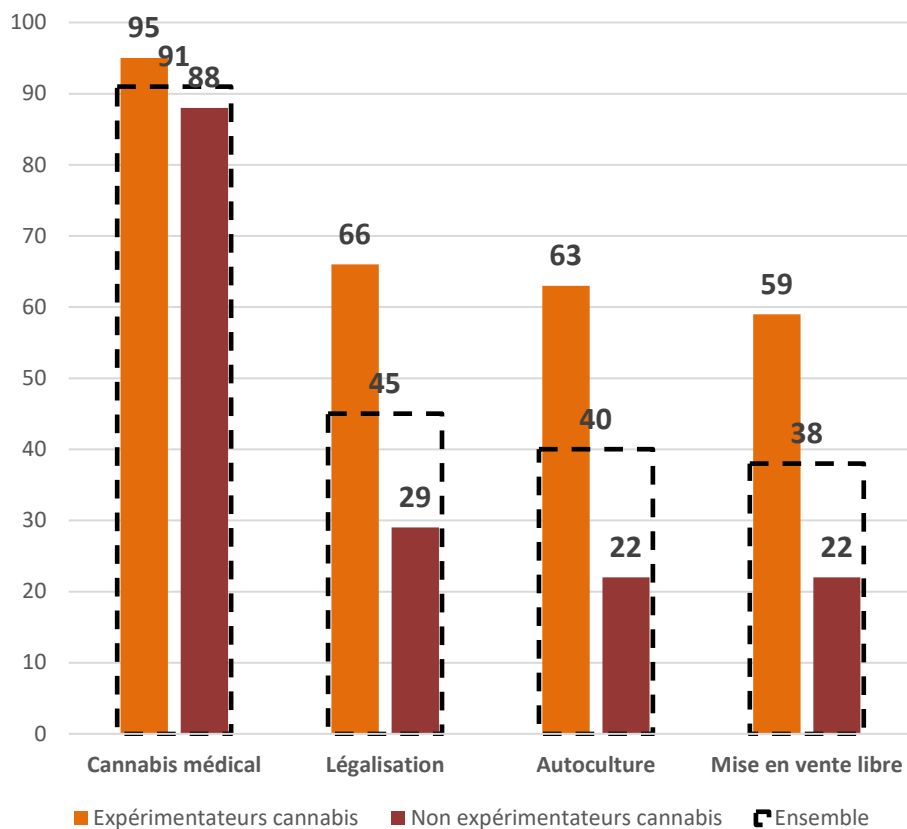
Niveaux d'usage de cannabis au cours du mois à 16 ans en 2019 en Europe (%) - Février 2021



Données ESPAD, OFDT

Opinions partagées / légalisation du cannabis, mais consensus en faveur de son usage médical

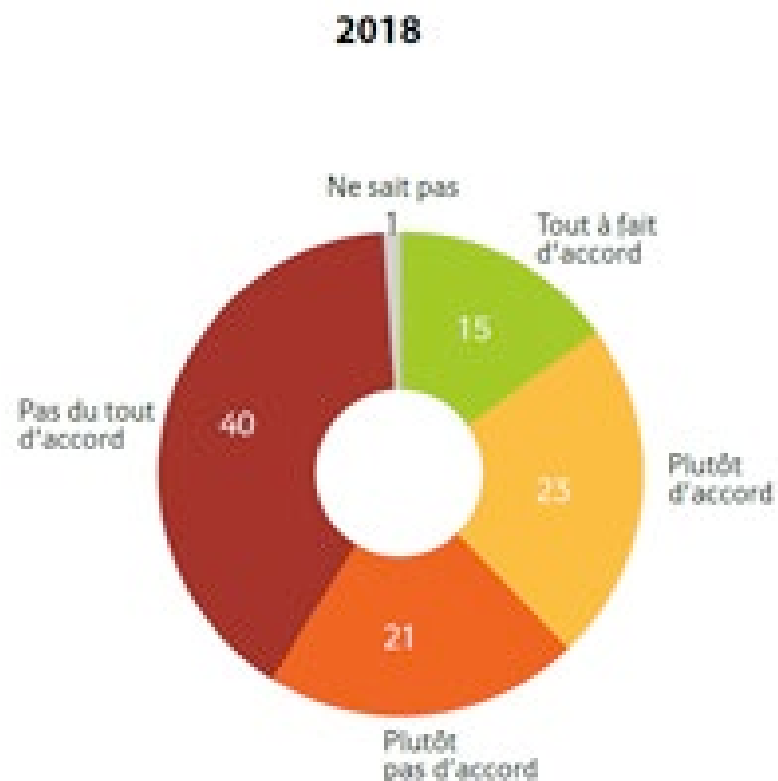
Opinions sur des modifications de la législation sur le cannabis selon le fait de l'avoir expérimenté ou non (en %)



Source : enquête EROPP 2018, OFDT.

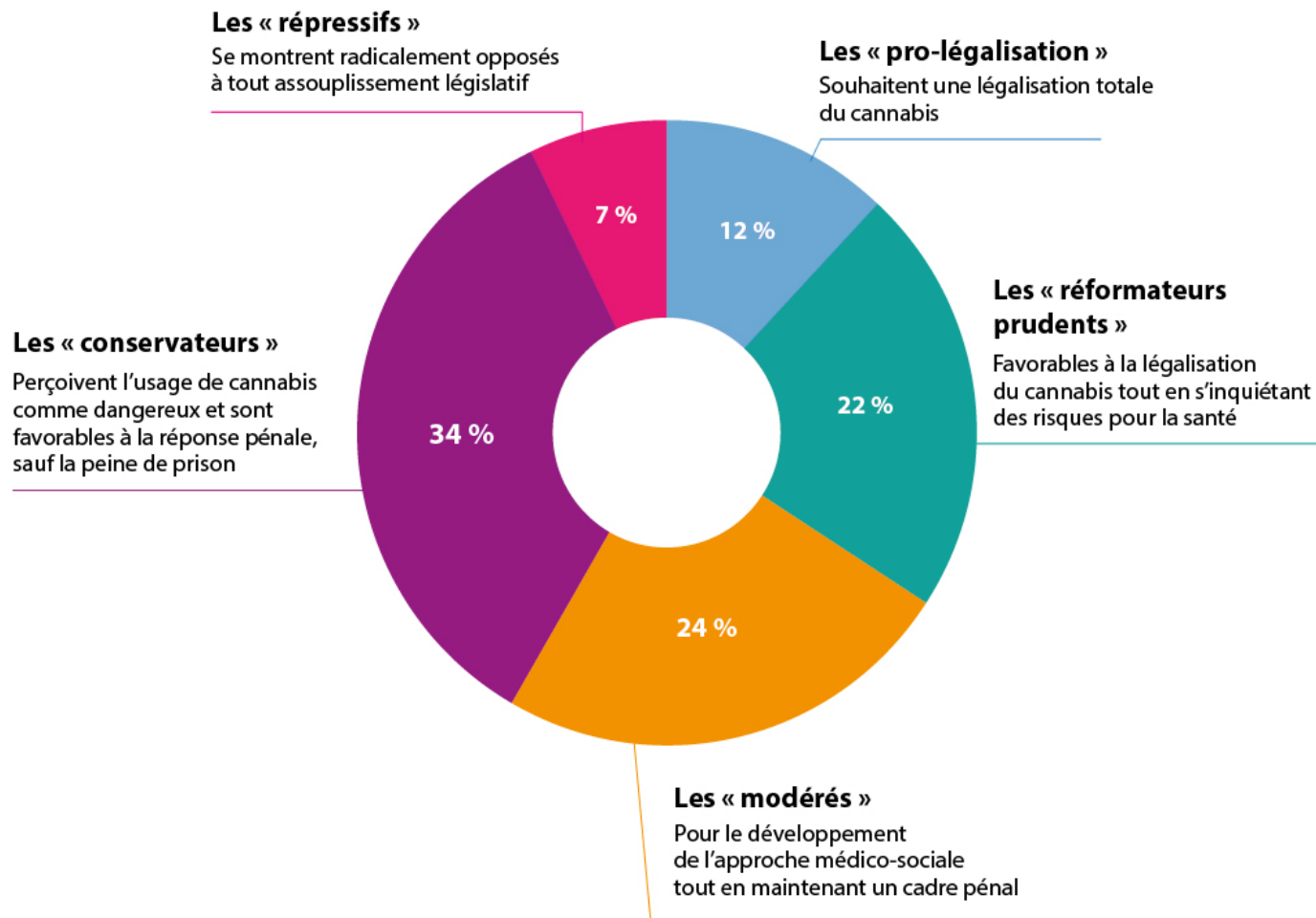
Opinions sur la vente libre du cannabis comme le tabac et l'alcool en 2013 et 2018 (en %)

Question : « Le cannabis pourrait être mis en vente libre comme le tabac ou l'alcool ; êtes-vous... ? »



Source : EROPP 2013-2018, OFDT

Structure des opinions sur l'usage de cannabis



Source : enquête EROPP 2018, OFDT.

Modèle Portugais (1)

- **Décriminalisation** des drogues depuis 2001 pour faire face à une « épidémie » de VIH et d'overdoses, en lien avec l'héroïne.
- **Constat d'échec** de la guerre à la drogue – **nombreuses familles touchées.**
- Consensus national et volonté politique.
- S'inscrit dans une approche globale de **réduction des risques**
- La possession de drogues donne lieu à la parution devant des **commissions de dissuasion de la toxicomanie.**
- Evaluation des **besoins des usagers** (addiction) et **réponse adaptée** et centrée sur la prise en charge, le traitement et la santé publique.

Modèle Portugais (2)

- Une approche centrée sur les **droits humains et la santé publique** qui a fait la preuve de son efficacité sur la diminution de la mortalité liée à l'usage de drogues et l'accès aux traitements de la dépendance, sans abandonner la dissuasion et la prévention. **Approche équilibrée.**
- Un des résultats très intéressants du modèle portugais est qu'il ne s'est pas accompagné d'une augmentation importante des niveaux d'usage de drogues.
- Limite du modèle portugais : il ne résout pas la question de l'offre, de la criminalité liée au trafic, du contrôle de la qualité des produits.

Indicateurs EMCDDA, Rapport 2020

